



Festival Les Oésiades de l'Image

Règlement des productions vidéo

Art 1

Le MIST est une association type loi 1901 qui organise le festival « les Oésiades de l'Image » qui s'ouvre pour la première fois aux courts métrages

Art 2

Le festival est ouvert à tous les films autoproduits sans le concours d'une société de production.

Ce festival n'est pas un concours mais une occasion d'avoir son film projeté en salle dans un programme regroupant des diaporamas et des vidéos.

Art 3

Les critères des films appelés :

- auto-production
- 5 minutes maximum
- thème libre
- tous genres admis
- participation gratuite

Art 4

L'envoi de la fiche d'inscription et du film en format MP4-H264 sont à envoyer à : **Oésiades de l'Image 2022, mistphotos@gmail.com**

Art 5

Les œuvres présentées sont libres de droits artistiques ou de droits à l'image que pourraient détenir des tiers. Le réalisateur s'engage à garantir l'organisateur contre toute action qui pourrait être menée à son encontre par d'éventuels ayants droit. L'organisateur décline toute responsabilité civile ou pénale concernant les images ou les œuvres musicales utilisées dans les films sans autorisation du ou des auteurs, du ou des ayant droits.

Art 6

Il sera procédé à une présélection par un comité de sélection désigné par le MIST. Les décisions seront sans appel. Le comité se réserve le droit de ne pas prendre en compte les réalisations à caractère publicitaire, institutionnel ou commercial (films d'entreprises) ainsi que les films contraires aux lois et règlements en vigueur.

Art 7

La propriété intellectuelle des films reste à leurs auteurs. Toutefois le festival ayant pour but de faire connaître leurs œuvres, les auteurs des films autorisent l'organisateur à les utiliser à titre promotionnel, auquel cas les auteurs en seront avertis. L'organisateur disposera donc d'un droit d'exploitation non commercial sans que les auteurs puissent prétendre à aucune compensation de quelque nature que ce soit.

Art 8

Le MIST serait très heureux d'accueillir les auteurs lors du vernissage de la soirée de projection.

Art 9

La participation au festival, exprimée par l'envoi du film et du bulletin d'inscription correspondant, implique de la part de l'auteur l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout litige sera tranché par le bureau du MIST.